





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Robert CHOT

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA
Session ordinaire du Conseil général

5 DÉCEMBRE 1938



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1938

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. Robert CHOT

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE DE LA
Session ordinaire du Conseil général

5 DÉCEMBRE 1938



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1938

univ 5557
B27 700/159

80004974

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ROBERT CHOT

GOUVERNEUR P. I. DE LA GUYANE FRANÇAISE-

A L'OUVERTURE DE LA

Session ordinaire du Conseil général

5 DÉCEMBRE 1938

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Cinq jours à peine après mon arrivée, me voici amené à inaugurer les travaux de votre assemblée. Je vous avouerai que si je me rends compte du très grand honneur qui m'échoit en la circonstance, je suis un peu pris de court. Je ne vous célerai point non plus que, de toutes les nouvelles obligations de ma charge, celle qui m'incombe aujourd'hui m'est cependant particulièrement agréable. Elle me fournit, en effet, l'occasion de saluer officiellement, dès ma prise de fonctions, les plus qualifiés et les plus éminents représentants de ce véritable département national qu'est la Guyane française.

A cet égard, vous me permettrez certainement Messieurs, de voir là un signe propice à l'Administration que je vais avoir à exercer.

Ce premier acte de gouvernement m'offre, en tout cas, le plaisir, non pas tant de vous exprimer l'estime que je dois à vos

personnes, que de vous affirmer mon souci — qui sera constant — de préserver ou de respecter — quoi qu'il advienne — les droits et prérogatives des assemblées locales.

Je suis, Messieurs, très attaché aux institutions et au régime de notre pays, et, c'est fort de ces sentiments, que, devant vous, je tiens à traduire ma pensée profonde : le plus grand bien, les plus grands profits ne peuvent, à mon sens, que du libre jeu des différents pouvoirs.

Elus d'une population française depuis plus de trois siècles, je vous sais aussi fermement attachés que moi-même aux principes de paix, de justice, de liberté et de civilisation.

J'ai donc le devoir de vous redire ma certitude d'une collaboration complète, parfaite, cordiale et efficiente.

Certes, j'aurais aimé affirmer cela à tous les élus cantonaux, sans aucune exception. Or, l'un d'entre vous, M. Bellevue, est malheureusement retenu à la Guadeloupe en raison de son état de santé. En votre nom à tous, j'en suis certain, et au mien, je lui adresse nos vœux sincères de complet rétablissement et de retour prochain parmi nous.

Une autre absence sensible qui, heureusement, a d'autres motifs, d'autres et nobles raisons, des raisons — puis-je dire — de service et de mandat, c'est celle de votre représentant au Parlement, M. le Ministre Gaston Monnerville.

Quelle joie aurait été la nôtre de le compter parmi nous, et de lui dire, en termes émus, toute notre admiration pour sa personnalité marquante, pour son insigne activité parlementaire et politique, pour sa volonté acharnée — entêtée même — de travailler sans cesse, et inlassablement, à la cause de sa chère Guyane et, enfin, pour tous les résultats concrets qu'il a obtenus, les bienfaits innombrables qu'il a rendus.

A la vérité, je me dois de vous signaler que la lourde tâche de M. Gaston Monnerville auprès du Département, — où il a su capter toutes les sympathies et inspirer la plus absolue confiance grâce à la droiture de son caractère et sa persévérante aménité — est aujourd'hui, nous le savons, rendue singulièrement plus aisée par le remarquable homme d'Etat qu'est M. Georges Mandel.

Les récents décrets-lois supprimant le bague et créant l'Office de l'or, portent sa signature, et nous sont, par conséquent, garants de l'orientation et de l'impulsion nouvelles que ce chef véritable entend donner à la mise en valeur d'un pays qui ne peut manquer de devenir bientôt l'un des joyaux de notre Empire.

Je ne veux pas omettre d'adresser aussi mon cordial hommage à M. le Gouverneur titulaire Veber dont j'apprécie personnellement les indéniables qualités professionnelles, la haute conscience et l'exquise urbanité.

Vous voudrez donc bien vous joindre, je l'espère, unanimement à moi pour lui souhaiter après un long séjour parmi vous, un agréable congé dans la Métropole.

*
*
*

SITUATION FINANCIÈRE

J'ai maintenant, Messieurs, le devoir de vous entretenir de la situation financière de la colonie.

Alors que l'exercice 1936 s'était clôturé par un excédent de recettes de.....	212,887 fr. 75
L'exercice 1937 s'est soldé par un excédent de dépenses de.....	718,746 82

Les causes de ce déficit ont été indiquées dans l'exposé des motifs du projet de budget de 1939. Elles se résument ainsi :

1^o Imputation au budget local de certaines dépenses de personnel passées antérieurement au budget d'emprunt ;

2^o Réduction de la subvention métropolitaine, ramenée de 1,500,000 fr. à 1,350,000 fr. ;

3^o Augmentation des dépenses de personnel résultant du rétablissement des congés administratifs dans la métropole des fonctionnaires des cadres locaux — de la création et du relèvement de l'indemnité spéciale temporaire — de la majoration de l'indemnité de résidence et des charges militaires ;

4^o Augmentation des dépenses de matériel résultant d'une part, de l'imputation au budget de 1937 de la charge de commandes effectuées en 1936 et réglées sur l'exercice suivant par

suite de retard dans les livraisons, d'autre part, de la répercussion de la dévaluation du franc sur les dépenses de fournitures et de frais de transport, ainsi que sur le montant des travaux ayant fait initialement l'objet d'engagements.

EXERCICE 1938.

La situation de l'exercice 1938 se présente sous un jour moins favorable encore.

Le budget de cet exercice avait été équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :..... 17,887,960 00

L'ouverture de crédits supplémentaires, pour un montant de..... 4,004,012 00
a porté le total du budget à..... 21,891,972 00

Les crédits supplémentaires affectent les dépenses extraordinaires pour..... 545,512 00
et les dépenses ordinaires pour..... 3,458,500 00
ces dernières se décomposant comme suit :

dettes exigibles..... 1,777,500 00
dépenses de personnel..... 511,000 00
dépenses de matériel et travaux y compris le plan de campagne complémentaire..... 1,170,000 00

Il a été prévu qu'il serait fait face aux dépenses extraordinaires par voie de prélèvements sur les fonds disponibles du compte spécial hors budget « fonds de chômage » prévu par le décret du 8 janvier 1938 et pour les dépenses ordinaires, par les ressources de l'exercice 1938 et, en particulier, par le produit des taxes votées par le Conseil général dans ses sessions ordinaire et extraordinaire de décembre 1937 et avril 1938.

Cependant, en dépit des suppléments de recettes escomptés, du produit des taxes nouvelles et ajustements d'impôts, des plus-values de recettes des régies financières consécutives à la dévaluation monétaire, il est malheureusement à prévoir que les dépenses seront sensiblement plus élevées que les recouvrements, d'autant que les retards apportés dans l'approbation de certaines taxes vont en réduire le produit escompté pour 1938 alors que ces taxes étaient destinées à financer des

dépenses relatives à l'amélioration de la condition du personnel qui ont été payées dès la promulgation des textes réglementaires institutifs de ces décisions.

*
*
*

Au 30 octobre, la situation des opérations de recettes et de dépenses étaient la suivante :

Recettes réalisées.....	13,468,557 93
Dépenses mandatées.....	15,909,452 46
Excédent de dépenses sur les recettes.....	2,440,894 53

Ce déséquilibre est dû pour une grande partie au mandatement de la contribution supplémentaire de la colonie aux charges de la Caisse Intercoloniale de Retraites (1,700,876 fr.), dépense imposée par décret du 26 août 1938.

A la date envisagée, le budget avait encore à encaisser :

la deuxième moitié de la subvention pour l'équilibre du budget.....	900,000 00
le reliquat de l'avance pour le service de l'emprunt.....	271,725 00
les recettes postales de septembre et octobre..	78,185 21
les recettes de l'Enregistrement d'octobre.....	73,652 32
les recettes de l'Imprimerie pour le 3 ^e trimestre	30,186 47
la quote-part de l'Inini et des communes aux charges du budget local.....	Mémoire

Ces divers produits, en même temps que la constance de l'effort et le souci d'économie appliqués à la gestion financière, auront pour effet de réduire sensiblement le déficit. Néanmoins, et encore qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions définitives de la situation, telle qu'elle se présente au 30 octobre, il est à prévoir, quels que soient les résultats du rendement probable des nouvelles taxes votées par le Conseil général, des plus values de recettes des régies financières consécutives à la dévaluation monétaire, de la contraction du plan de campagne complémentaire et des compressions budgétaires poursuivies progressivement vers leur extrême limite, que l'équi-

libre du budget à sa clôture ne sera guère assuré. Il faut s'attendre à un déficit important provoqué surtout par l'amélioration de la situation des fonctionnaires et le paiement de la contribution supplémentaire de 1,700,000 francs aux dépenses de la C. I. R., nouvelles charges qu'on ne pouvait prévoir lors de l'établissement du budget.

* * *

Projet de budget de 1939.

Les considérations qui précèdent expliquent les difficultés auxquelles s'est heurtée l'Administration locale dans le travail de préparation du projet de budget de l'exercice 1939.

Ces difficultés se sont encore accrues à la suite de la décision prise par le Département de supprimer la subvention métropolitaine de 1,800,000 francs décision motivée par l'espoir d'accroissement sensible de recettes à attendre d'une suractivité économique, consécutive à la création d'un Office de l'or.

Quelles que soient les perspectives qu'ouvre le décret-loi du 17 juin 1938 sur le développement de la production de l'or, les incidences des actes et des déclarations du Chef du Département ne peuvent qu'être assez lointaines alors que la nécessité de l'équilibre du budget même avec une vigoureuse contrainte d'économie, est là, immédiate.

Toutes les restrictions de dépenses faites, toutes les suppressions de recettes envisagées, il faudrait encore plus de recettes nouvelles.

Ces 4 millions comprennent :

le chiffre de la précédente subvention métropolitaine.....	1,800,000 00
la contribution aux charges de la C. I. R....	1,700,000 00
et les augmentations de dépenses tant de personnel que de matériel provenant des mesures prises par le Pouvoir central.....	500,000 00

Quel que soit l'effort fiscal à demander au Pays et à ses Assemblées élues, il paraît chimérique d'essayer de trouver plus de 4 millions d'impôts nouveaux et permanents, alors

que les recettes ordinaires totales du dernier exercice réglé, non compris la subvention de 1,350,000 francs, n'atteignent pas 14,500,000 francs.

Il s'ensuit que le rétablissement de la subvention s'impose et devient plus que jamais indispensable pour l'équilibre du budget. Aussi, M. le Gouverneur titulaire et moi-même, dès mon arrivée, avons-nous vivement insisté auprès du Ministre des colonies pour obtenir du Parlement le complément de recettes nécessaires à couvrir les dépenses que des circonstances impénétrables ont de nouveau imposées à la colonie.

Le projet de budget local s'élève en recettes, y compris un fonds de concours de 300,000 francs, montant susceptible d'être alloué par le Ministère de l'Air pour les travaux intéressant l'Aéronautique civile et l'organisation d'une protection météorologique de la navigation aérienne à . . 19,792,020 00 et en dépenses, y compris ces mêmes fonds de concours de 300,000 francs à 21,662,020 00 faisant ressortir ainsi un excédent de dépenses sur les recettes de 1,870,000 00 chiffre de la subvention sollicitée.

* * *

En ne tenant compte que des dépenses et des recettes ordinaires, la comparaison entre les deux budgets s'établit comme suit :

1939	20,410,400 00
1938	16,632,420 00
soit une augmentation de	3,777,980 00

par rapport aux estimations de l'année en cours. Déduction faite du fonds de concours de 300,000 francs cette augmentation sera de 3,477,980 francs.

Aux événements qui viennent d'être cités :

Sont venus s'ajouter toute une série de dépenses nouvelles dont les plus importantes concernent l'amélioration de la condition des fonctionnaires réalisée au cours de l'année 1938 — l'imputation au budget local du reliquat des dépenses de personnel et de main-d'œuvre du budget d'emprunt en liquidation, — l'augmentation des frais de transport et des dépenses

de matériel — la substitution partielle de la main-d'œuvre libre à la main-d'œuvre pénale — la garantie de la colonie aux prêts du Crédit colonial.

Le budget de 1939 a donc à faire face à un surcroît considérable de dépenses, auxquelles les ressources habituelles peuvent d'autant moins suffire que, les résultats accusés par les recouvrements de 1937 et ceux des dix premiers mois de l'exercice en cours ont obligé à diminuer certaines prévisions de recettes.

Par contre, des suppléments de recettes ordinaires et permanents peuvent être escomptés :

1° Des ajustements d'impôts adoptés par le Conseil général dans ses sessions de décembre 1937 et avril 1938 ;

2° Des répercussions du décret-loi du 17 juin 1938 relatif au développement de la production de l'or ;

3° De la hausse générale de la valeur des produits d'importation résultant de la dévaluation de la monnaie ;

4° Du mouvement croissant du trafic maritime ;

5° Des conséquences de la fusion des hôpitaux ;

6° Du rajustement des tarifs des douanes ;

7° Du relèvement des taxes postales et télégraphiques et de l'accroissement des correspondances par avion ;

8° Des mesures prises pour accélérer la rentrée des restes à recouvrer au titre des exercices 1937 et antérieurs.

Ces recettes seront malgré tout insuffisantes. Aussi, l'Administration a-t-elle envisagé, d'une part, de demander aux communes dont la situation financière est relativement favorable, de contribuer dans une certaine mesure aux charges de la colonie en acceptant d'abandonner une partie des produits qu'elles reçoivent du Service local, d'autre part, de créer des ressources nouvelles tant par l'établissement d'une taxe sur les permis de détention d'armes que par l'aménagement de taxes existantes.

* * *

Projets présentés au Conseil général.

Au cours de la présente session, le Conseil général aura ainsi à se prononcer sur divers projets concernant :

1^o OCTROI DE MER.

Ce projet tend au relèvement du 1/12 au 1/10^e de la part revenant au Service local pour frais de perception de l'octroi de mer.

Ce relèvement est motivé par l'augmentation des charges incombant à la colonie pour la perception d'un droit profitant uniquement aux communes.

La recette escomptée est de l'ordre de 40,000 francs.

En raison des délais nécessaires pour l'approbation de la taxe, il n'a été tenu compte au projet de budget que d'un supplément de recette de... .. 20,000 francs.

2^o QUOTE-PART DES COMMUNES

Depuis l'application du décret du 5 octobre 1897, la part des communes dans les produits du budget local a été fixée à 4 p. 100 du montant des recouvrements effectués.

La situation financière de la colonie permet difficilement de continuer à accorder aux communes — dont les finances sont au surplus suffisamment prospères pour que la plupart d'entre elles aient pu se constituer des réserves relativement importantes — un élément de ressources excédentaires puisé à des revenus insuffisants du Service local.

Une réduction de 4 à 3 p. 100 de la quote-part des communes permettrait à la colonie de réaliser une économie de l'ordre de 175,000 francs.

Pour 1939, l'économie a été évaluée à... 100,000 francs ce qui a permis de maintenir la prévision de dépense au chiffre de... .. 465,000 francs porté au budget de 1938, alors que ce dernier est loin de correspondre aux paiements effectués.

3^o CAISSE LOCALE DES RETRAITES

L'insuffisance des revenus de cette Caisse a mis la Colonie dans l'obligation d'intervenir à plusieurs reprises pour faire face

aux dépenses nécessitées par le service des pensions, alors que les communes ne sont tenues à aucune contribution pour leurs employés soumis au régime de la Caisse de retraites.

Une situation aussi anormale ne pouvant se perpétuer, il vous est proposé de mettre à la charge des communes les $\frac{3}{4}$ de la dépense d'une Caisse à laquelle ne sont plus assujettis que les agents communaux. Le montant des pensions à payer au cours de l'année 1939 étant de l'ordre de 134,000 fr., la quote-part des communes atteindrait 100,000 fr. Cette prévision a été inscrit au projet de budget en déduction du crédit pour « contribution à la Caisse locale de retraites ».

Pour l'avenir, il vous est proposé la suppression de cet organisme par voie d'extinction, les agents communaux nouvellement recrutés devant être soumis au régime de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et chaque commune étant tenue à verser la contribution prévue par les règlements de cette Caisse.

4^o FRAIS D'HOSPITALISATION DES INDIGENTS

La quote-part des Communes a été fixée au tiers par la délibération du 31 décembre 1930, les deux autres tiers incombant au Service local.

Il vous est demandé — eu égard à la situation financière de la colonie — de porter à la moitié la part des communes dans les frais d'assistance obligatoire prévus par la loi du 15 juillet 1920.

Le supplément de recette à escompter de ce chef a été compris pour 50,000 fr. dans la prévision des recettes de l'hôpital.

5^o TAXE SUR LES PERMIS D'ARMES

L'Administration se propose de modifier dans un sens plus libéral la réglementation sur les armes en substituant le régime de la simple déclaration au régime de l'autorisation préalable.

Le nouveau régime serait similaire à celui de la Métropole du moins en ce qui concerne les armes de chasse, et répondrait au désir plusieurs fois exprimés du Conseil Général.

Par contre, les détenteurs d'armes seraient assujettis au paiement d'une redevance annuelle, de taux modique perçue sur rôles nominatifs.

Le produit de la taxe est évalué à : 60,000 francs.

Pour 1939, il a été fait état d'une prévision de recettes de : 30,000 francs.

6° DROIT D'AIGUADE

Il est prévu un relèvement de ces droits qui ont été réglementés par une délibération du Conseil Général en date du 25 août 1924 et n'ont pas été modifiés depuis lors, malgré l'accroissement des dépenses d'entretien et d'exploitation de la conduite d'eau.

Un supplément de recette de : 3,000 fr. a été inscrit au projet de budget.

7° TARIFS DES CONCESSIONS D'EAU

Pour les mêmes raisons l'Administration propose un relèvement des tarifs des concessions d'eau qui ne porterait pas sur les prises à débit ordinaire et ne frapperait que les privilégiés disposant de prises à débit libre ainsi que les propriétaires d'usines et de distilleries.

Le supplément de recettes serait d'environ 17,800 francs.

Pour 1939, il a été évalué à : 10,000 francs.

* * *

Les répercussions de ces projets — dont il a été tenu compte dans les prévisions budgétaires — sont les suivantes, qu'ils s'agisse d'économie à réaliser ou de suppléments de recettes :

Octroi de mer.....	20,000 00
Quote-part des communes.....	100,000 00
Caisse locale de retraites.....	100,000 00
Frais d'hospitalisation.....	50,000 00
Taxe sur les permis d'armes.....	30,000 00
Droits d'aiguade.....	3,000 00
Tarifs des concessions d'eau.....	10,000 00
Au total.....	<hr/> 313,000 00

La situation budgétaire n'a pas permis d'inscrire pour les dépenses du plan de campagne une prévision supérieure à celle de l'exercice en cours. La prévision de 600,000 fr. paraît d'autant plus faible qu'aucun crédit ne figure plus en 1939 au titre des travaux destinés à combattre et à prévenir le chômage, la subvention spéciale d'un million accordée à cet effet en 1937 étant comme elle devait l'être épuisée avant le 31 décembre.

Aussi a-t-il été prévu l'établissement d'un plan de campagne complémentaire de 300,000 fr. qui serait alimenté par les fonds à provenir d'un léger relèvement de la taxe de consommation sur les tabacs.

Une augmentation de dix centimes par paquet de tabac ou de cigarette et de un franc par kilo de tabac en feuilles ne saurait affecter lourdement le consommateur.

Je suis persuadé que le Conseil Général ne fera aucune difficulté pour frapper un article qui ne peut être considéré comme étant de première nécessité et dont le prix restera au-dessous du prix de vente dans la Métropole.

S'il lui apparaissait que les tarifs proposés peuvent être relevés, l'Administration ne verrait que des avantages à le suivre puisque le produit de l'impôt permettrait entre autres l'amélioration du réseau routier, dont les usagers se plaignent non sans raison, sans que le Service qui en a charge ait à sa disposition les crédits nécessaires pour remédier aux déficiences les plus marquantes.

Le moment venu, le plan de campagne des travaux à exécuter sur le produit de la majoration de la taxe sur les tabacs serait soumis à vos délibérations ou à celles de la Commission coloniale spécialement habilitée à cet effet. Aucune prévision n'a été inscrite à ce titre, en recettes et en dépenses, au projet de budget de 1939. Celui-ci est arrêté en recettes à..... 19,792,020 00
en dépenses à..... 21,662,020 00
soit un excédent de dépenses de..... 1,870,000 00
égale au montant de la subvention sollicitée du Département.

* * *

Budget d'emprunt. — Quant au budget d'emprunt, je n'en parlerai que pour mémoire puisque c'est un budget de liquida-

tion, alimenté par l'utilisation des fonds inemployés au cours de l'exercice 1938. Ceux-ci présenteront un reliquat de 1,409,736 fr. 10 qui résulte de ce que les travaux de construction de dispensaires dans les communes, de bâtiments tant à l'hôpital colonial qu'à l'hospice et de pose de vannes au Canal Laussat, prévus au budget de 1938, ne seront vraisemblablement pas terminés pendant la période complémentaire de l'exercice.

* * *

Situation économique.

Abordons maintenant la situation économique.

La dévaluation de la monnaie et la hausse des prix qui a été la conséquence, ont eu une répercussion sensible sur cette situation.

Le mouvement commercial de la Guyane pour les neuf premiers mois de l'année 1938 s'est élevé à.. 84,185,410 00
en augmentation de..... 21,383,241 00
sur la période correspondante de 1937.

Le montant du commerce total des trois premiers trimestres se décompose comme suit :

Importations 49,543,413 00
(en augmentation de 13,188,913 francs.)

Exportations,..... 34,641,997 00
(en augmentation de 8,194,328 francs.)

Le tableau ci-après en fournit le détail :

IMPORTATIONS :

de France..... 31,544,603 fr. en plus 8,387,667 fr.
des colonies françaises. 4,358.452 fr. en plus 1,230,133 fr.
de l'étranger..... 13,640,358 fr. en plus 3,571.113 fr.

EXPORTATIONS :

sur France..... 33,815,970 fr. en plus 8,126,017 fr.
sur les colonies françaises 302,443 fr. en plus 125,378 fr.
sur l'étranger..... 523,584 fr. en moins 57,067 fr.

*
*

Les principaux produits exportés ont été les suivants :

	QUANTITÉS.	VALEURS.	DIFFÉRENCES	
			Quantités en moins.	Valeurs en plus.
Peaux brutes de bœufs	45,478 ^{k.}	69,140	4,362 k	44,854
Or natif en poudre...	944,600	30,774,450	420 k	7,717,522
Bananes..	544,383	4,222,200	En plus : 75,464 k	448,006
Bois de toutes sortes.	4,085,136	602,332	563,422 k	344,204
Rhums et tafias.	2,184 ^{h.}	978,936	952 h	595,447
Essence de bois de rose	4,602 ^{k.}	304,449	En moins : 46,665 k	En moins : 4,001,414

Or natif. — Malgré une diminution de 120 kilog. 432 dans les quantités, la hausse des prix a entraîné une augmentation de 7,717,522 francs dans les valeurs.

Bois. — Nos exportations vers la France et les Antilles sont en progression notable.

L'exploitation rationnelle des essences précieuses de la forêt guyanaise pourra être envisagée avec le développement des voies de communications, développement qui s'annonce prochain, si on juge par le programme du Gouvernement métropolitain.

Essence de bois de rose. — La production a recommencé assez timidement dans la région de l'Approuague. Elle semble devoir s'intensifier et les récentes tractations laissent prévoir une nouvelle activité dans cette branche.

Rhums et Tafias. — Pour les neuf premiers mois de 1938, les exportations ont atteint 2,184 hectolitres, contre 1,282 hl. pendant la période correspondantes de l'année écoulée.

Les hauts cours pratiqués tant sur le marché local qu'en France amèneront sans aucun doute une augmentation des plantations et, en conséquence, celle des exportations.

Agriculture. — La production agricole continue à être déficitaire et ne suffit pas aux besoins essentiels de la consommation locale. Des denrées alimentaires de première nécessité qui pourraient être produites sur place sont importées de l'extérieur, de l'étranger souvent.

Tels sont notamment :

Le riz.....	11,887	quintaux en 1937.
Les légumes secs.	3,858	«
Le sucre.....	4,953	«
Le bétail.....	3,000	têtes.

L'exportation des produits agricoles est, par contre, des plus modestes. On ne peut guère citer, en dehors du bois, que :

Les rhums et tafias.. 1,859 hectolitres en 1937.

Les bananes..... 4,630 quintaux.

Sauf pour les bananes, qui sont nettement en progression, la production agricole de la colonie demeure stationnaire.

Cultures vivrières. — Elles occupent une surface qu'on peut estimer à 500 hectares environ dont 350 à 400 hectares de manioc. Cette culture semble malheureusement être en régression, les statistiques douanières enregistrant une augmentation de l'importation du « couac », base de l'alimentation guyanaise. Quant au riz, malgré son importance dans l'alimentation de la population, il n'occupe que quelques hectares seulement. Or, des essais entrepris par le Service de l'Agriculture ont démontré qu'il est possible de cultiver le riz de montagne même sur le littoral.

Canne à sucre. — Les superficies cultivées en canne n'ont pas augmenté. Elles peuvent être estimées à 400 hectares environ. Les rendements sont encore trop insuffisants en raison des méthodes primitives de culture et du peu d'emploi des engrais.

Le rendement moyen à l'hectare varie de 40 à 50 tonnes de canne. Des essais seront entrepris par le Service de l'Agriculture pour déterminer les variétés les plus intéressantes à cultiver

ainsi que les formules de fumure qui conviennent le mieux à cette culture en Guyane.

L'industrie sucrière a produit en 1937 :

Sucre..... 108 tonnes.
Pour 1938, la production est évaluée à..... 280 tonnes.

Banane.— C'est la seule culture qui soit en progression.

La surface plantée en bananiers au début de 1938 s'élevait approximativement à 300 hectares. Cette surface était beaucoup trop élevée par rapport aux moyens financiers des propriétaires, d'où mauvais entretien des cultures et rendements dérisoires.

Actuellement, la surface cultivée et entretenue ne s'élève qu'à 157 hectares environ.

La réduction des surfaces cultivées a amené un perfectionnement des méthodes de culture dont les effets favorables se sont traduits par l'augmentation du rendement à l'hectare et l'amélioration de la qualité des fruits.

Irrigation.— Aucune plantation n'était irriguée en Guyane au début de 1938. La nécessité de l'irrigation en période sèche n'était d'ailleurs ni comprise, ni admise par les planteurs qui se résignaient, chaque année, à voir la production de leurs bananeraies tomber à zéro d'octobre à mars et considéraient le manque à gagner comme un mal incurable et inévitable.

La doctrine à ce sujet était que jamais les frais consentis pour installer l'irrigation ne seraient compensés par les profits d'une augmentation de la production.

Les planteurs ont maintenant compris la nécessité de cette irrigation et quelques uns d'entre eux ont même commencé à la pratiquer.

Grâce à l'installation de l'irrigation la production pourra être maintenue pendant la saison sèche et l'exportation ne connaîtra pas de période d'arrêt.

Ces efforts commencent à porter leur fruit et la production bananière enregistre une augmentation notable de rendement.

L'exportation est en plein accroissement.

C'est ainsi que de 1937 à 1938 en exportations sont passées de :

506 tonnes (brut) et de 463 tonnes (net) à

720 tonnes (brut) et de 627 tonnes (net).

L'exportation aurait à la vérité pu être beaucoup plus importante si le navire bananier était venu beaucoup plus fréquemment. Avec 17 bateaux l'exportation aurait atteint pour 1938, 1450 tonnes.

Cette question de transport retiendra toute mon attention. Quoiqu'il en soit, les résultats déjà acquis sont très encourageants et il est probable que le développement de la culture bananière sera le prélude d'une renaissance économique de la colonie.

Elevage. — L'élevage est en stagnation. Le cheptel n'augmente pas. Il est malheureusement loin de suffire aux besoins alimentaires de la colonie. Il peut être estimé à :

Bubalins.....	700	têtes	environ
Bovins.....	350	»	»
Porcins.....	7500	»	»
Volailles.....			indéterminées.

La Guyane demeure donc tributaire de l'étranger pour ses besoins en viande, le Brésil fournissant actuellement la quasi totalité du bétail importé.

Les importations vont cependant en régression puisqu'elles ne se sont élevées en :

1935..	à 4,820	têtes de bétail	valant..	2,900	milliers de francs.	
1936..	à 4,688	»	de bétail	valant..	2,900	milliers de francs.
1937..	à 3,000	têtes	environ.			

Ces importations constituent une charge d'autant plus lourde pour l'économie de la colonie que les dévaluations successives du franc ont amené une augmentation correspondante des monnaies étrangères.

L'Administration s'efforce de développer l'élevage et d'améliorer les races locales. Un taureau reproducteur-améliorateur a été acheté à Trinidad et est mis à la disposition des éleveurs guyanais.

*
*
*

Immigration. — Le développement de l'agriculture est lié intimement à l'important problème de l'immigration.

A ce sujet, dans son discours d'ouverture de la session ordinaire de 1937, M. le Gouverneur Veber a mis en évidence toutes les raisons qui s'attachent à une prompte solution de ce problème.

La question de l'immigration en Guyane française, soit qu'elle procède du recrutement par contrat de travailleurs étrangers à la colonie, soit qu'elle ait en vue d'amener les travailleurs libres à venir en Guyane, revêt un caractère de première urgence qui la place au premier plan de mes préoccupations.

En ce qui concerne l'immigration réglementée, des pourparlers ont été engagés avec les autorités du Brésil, de la Guyane hollandaise, du Maroc et de l'Union Indo-chinoise.

Les deux premières tentatives ayant eu un résultat négatif, il convenait, dès lors, de n'envisager que l'immigration berbère et l'immigration annamite.

Pour la première, la solution désirable n'est pas intervenue en raison de certaines mesures susceptibles de donner satisfaction aux immigrants éventuels mais qui seraient difficilement réalisables pour les engagistes guyanais.

Encore que, malgré mon désir d'action il faille être très prudent, très circonspect en la matière, l'immigration annamite semble pouvoir donner des résultats à la Guyane puisqu'elle en a bien fourni dans nos possessions du Pacifique.

Dans une dernière communication, le Résident Supérieur de France au Tonkin a répondu favorablement aux desiderata exprimés sur le plan local, sauf en ce qui est relatif à la ration des travailleurs et, par conséquent, aux salaires.

Une nouvelle consultation des groupements intéressés a eu lieu qui a abouti à l'adoption sans réserve d'un projet de contrat type tenant compte des modifications demandées.

A la suite de cette adhésion, l'Administration locale a invité les chefs d'établissements agricoles à faire connaître le

nombre d'immigrants qu'ils étaient susceptibles d'utiliser. Les réponses déjà parvenues permettent de fixer à 200 au minimum le nombre des unités du premier convoi.

Dès l'expiration du délai imparti, suivant avis paru à l'officiel, les résultats de ce premier inventaire des besoins de la colonie en main-d'œuvre seront communiqués au Résident Supérieur du Tonkin pour hâter l'établissement du courant d'immigration Indo-Chine-Guyane.

Par ailleurs, et du point de vue de l'immigration libre, il a paru utile, pour combler les vides d'une population à faible densité, de faire appel aux familles provenant des Antilles françaises — et notamment de la Martinique — qui pourraient renouveler l'expérience appréciable de 1902 à Montjoly et s'établir sur des concessions domaniales accordées à titre provisoire puis à titre définitif.

L'Administration locale est partie de cette idée qu'il fallait limiter l'effort, puis l'étendre d'une manière progressive si l'on voulait aboutir et elle a pensé, en conséquence, qu'un contingent de 30 à 35 familles serait suffisant pour la période du début.

Ces familles seraient installées, de préférence, près des agglomérations pourvues de médecins ainsi que d'une formation hospitalière, constituant un centre de ravitaillement et possédant les services techniques qualifiés pour conseiller et surveiller les agriculteurs.

Leur entretien aux frais de la colonie est prévu pour un an, au début de la saison des cultures à la première récolte.

D'autre part, une aide financière pourrait leur être apportée :

a) par la fourniture des matériaux et des matières nécessaires à la construction de maisons d'un type déterminé,

b) par la cession, à titre gratuit, d'un petit outillage pour les premières cultures.

Tel est l'état actuel de la question qui a fait l'objet principal des conversations des Chef des colonies intéressées lors de la récente conférence des gouverneurs à Fort-de-France.

* * *

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, d'autre part, a été évoqué un projet d'immigration haïtienne sur l'initiative du président du Syndicat Bananier.

Tous renseignements utiles à ce sujet ont été donnés au Ministre de France en Haïti et, notamment, une documentation sur la climatologie et l'état sanitaire de la Guyane française ainsi qu'une note de renseignements destinée à combattre les mauvais effets de la réputation d'insalubrité dont jouit à tort la colonie.

En résumé, on peut affirmer que le problème de l'immigration et surtout de l'immigration libre en Guyane peut être résolu sur les données qui viennent d'être acquises par une longue prospection des moyens à mettre en œuvre.

Il implique cependant une propagande, une préparation, un équipement qui doivent garantir le succès de l'opération envisagée.

Tout échec, en tout cas, serait désastreux.

*
* * *

Travaux publics. — Quant aux Travaux publics, ce service a réalisé dans le cours de l'année 1938, le programme de travaux que vous aviez arrêté dans la limite où l'ont permis les crédits réduits mis à sa disposition. Ceux-ci ont été nettement insuffisants — et ils le seront encore en 1939 — eu égard à l'importance des travaux à exécuter.

1^o Les ouvrages d'adduction et de distribution d'eau nécessiteraient une réfection à peu près complète. Un projet établi par un ingénieur spécialiste a été expédié au Département. Il fait partie du projet d'emprunt en préparation.

2^o Le curage de la crique fouillée est terminé ; on peut y passer maintenant avec de petites embarcations. Les Ducs d'Albe de l'appontement du port de Cayenne ont été mis en place soulageant ainsi cet ouvrage tout en renforçant la sécurité des navires à quai.

3^o Les routes et pistes n'ont guère pu faire l'objet que de travaux d'entretien. Il y a lieu de signaler toutefois l'achèvement d'un ponceau en buses et béton au km. 9,5 de la route de Rémire et du Pont métallique Eiffel de Karouabo sur la route coloniale n^o 1, le revêtement et l'émulsion de bitume sur la route coloniale n^o 3 entre la propriété de M. Rebard et le Pont Million et sur la route n^o 2 entre le rond point de l'Hospice et le Pont Maggy.

Le passage de la rivière Kourou sur la route n° 1 a été sensiblement amélioré par la mise en service d'une vedette à moteur.

La plupart des bâtiments de la colonie nécessiteraient d'importants travaux de réfection. Faute de crédits, le service ne peut effectuer que les travaux d'entretien les plus indispensables.

Les travaux dont l'exécution était prévue tant sur les crédits d'emprunt que sur les fonds de chômage ont été terminés en grande partie ou sont en cours d'achèvement.

Les nouveaux bâtiments du collège de Cayenne sont terminés. La moitié environ des travaux de l'hôpital général de Cayenne a été exécutée; l'autre moitié doit être achevée au cours de l'exercice 1939. Il en est de même des travaux de l'hôpital hospice.

Projet d'emprunt — Le projet de budget d'emprunt, pour 1939 comporte en outre, la construction des vannes de la banlieue-sud de Cayenne et la construction de dispensaires dans les communes.

Le service des Travaux publics procède à la mise au point d'un avant-projet d'emprunt qui comprend :

- L'amélioration et l'aménagement du port de Cayenne;
- La construction de routes et d'ouvrages d'art;
- Un programme d'hydrographie;
- Le balisage des côtes;
- La construction d'un hôtel des P. T. T. à Cayenne;
- La construction d'une gendarmerie à Cayenne;
- La construction d'un bâtiment des P. T. T. à Mana;
- Un modèle-type pour les bâtiments des P. T. T. dans les communes;
- La construction d'un parc de sports à Cayenne;
- La construction d'un bâtiment des Travaux publics à Cayenne;
- La construction d'un nouvel Institut d'Hygiène à Cayenne;
- Un projet d'alimentation en eau potable de la ville de Cayenne.

Vous serez appelés, le moment venu, à délibérer sur ces divers projets.

Postes et Télégraphes.— Au cours de l'année 1938, les améliorations suivantes ont été apportées dans l'exécution du service :

1^o Diminution des taxes radioélectriques avec les colonies françaises et avec la France par certaines voies :

2^o Accord avec l'Administration métropolitaine des P. T. T. pour le transport par les cargos bananiers du courrier postal à destination de la Guyane. Cet accord a permis, à plusieurs reprises un acheminement rapide du courrier postal dans les deux sens ;

3^o Signature d'un contrat d'une durée de deux ans entre la Colonie et la Compagnie de Navigation aérienne Pan American Airways pour le transport des correspondances avion pour toutes destinations ;

4^o Augmentation du droit postal de dédouanement et des taxes postales intérieures procurant au budget des ressources nouvelles.

Sont à l'étude et non encore solutionnées les questions suivantes :

1^o Projet de création d'un service des chèques postaux en Guyane — affaire soumise à l'avis du Ministre ;

2^o Projet de diminution de la surtaxe aérienne Guyane France voie Natal. L'exécution de ce projet qui a déjà reçu l'accord de principe du Département permettrait de fixer à 13 ou 14 francs la surtaxe actuelle de 18 francs. Cette surtaxe diminuée sera vraisemblablement mise en application au début de l'année 1939.

3^o Diverses améliorations sont envisagées pour l'exercice 1939 et portent sur les points suivants :

Modifications du matériel radioélectrique des stations intérieures de la colonie ; le matériel actuellement en service, postes à étincelles « ondes amorties » sera remplacé par des installations sur ondes courtes permettant d'assurer de meilleures liaisons quelle que soit l'époque de l'année (suppression des parasites atmosphériques.)

Projet d'un poste de radiodiffusion.

Étude de liaison par téléphonie sans fil.

Le service des P. T. T. a également l'intention d'apporter des améliorations sérieuses au réseau téléphonique interurbain, mais cette question reste liée à la valeur des crédits accordés tant au point de vue du matériel qu'au point de vue de la main-d'œuvre.

Instruction publique.— A la suite du vœu émis par le Conseil général, un essai de gratuité de l'enseignement secondaire au Collège de Cayenne vient d'être réalisé en 6^e.

Le nombre des élèves à admettre dans cette classe a été fixé à 40 dans le présent.

Les nouveaux bâtiments destinés tant à l'Enseignement secondaire qu'au cours normal et à l'Enseignement primaire supérieur avec son annexe l'Enseignement professionnel ont été inaugurés et livrés au Service de l'Instruction publique. Ils comprennent :

1 atelier.

1 salle de dessin.

3 classes d'Enseignement primaire supérieur.

1 laboratoire de physique et chimie, et 1 laboratoire de sciences naturelles

Je me dois de vous signaler au surplus qu'à la suite d'un échange de correspondance entre le Département et le Gouverneur titulaire, le Ministre a chargé l'Inspecteur général de l'Education Nationale Lamirand d'une mission spéciale aux Antilles et à la Guyane.

Cet éminent universitaire arrivé à Cayenne, par avion le 25 novembre, a, pendant la durée de son séjour à la colonie, inspecté tous les professeurs chargés de cours et répétiteurs du collège, examiné les questions intéressant l'Education Nationale et en particulier, celle de la création d'une section d'un enseignement technique à Cayenne.

L'école des garçons, celle des filles et l'école maternelle de la ville ont reçu sa visite ; en outre, son inspection s'est étendue aux environs de Cayenne. Le jeudi 2 décembre M. Lamirand a repris par la voie des airs le chemin de la Martinique.

Je l'ai salué avant son départ au nom de la colonie.

Je crois toutefois être votre interprète en le remerciant de la mission dont la Guyane ne peut que tirer profit en lui souhaitant bon retour dans la Métropole.

Travail.— L'année 1938 aura été marquée par la mise au point de toutes les questions intéressant la classe ouvrière à la Guyane française.

En vue de l'application des lois sociales, l'Inspection du Travail, créée par arrêté du 6 décembre 1937, a été confiée au Chef, puis à un fonctionnaire du 1^{er} bureau, en attendant l'affectation, demandée au Département, d'un Inspecteur du cadre métropolitain.

On peut résumer comme suit l'action de ce nouvel organisme :

Application des nouvelles lois sociales (semaine de 40 heures, congés payés, conventions collectives).

Règlement des conflits collectifs.

Enquête sur les conditions du travail et le chômage.

Dans cet ordre d'idées, divers arrêtés sont intervenus qui ont influé heureusement sur le prolétariat et doivent protéger efficacement l'ouvrier contre tout arbitraire tout en l'incitant à avoir une idée nette de ses devoirs professionnels.

Il convient de signaler que les treize arrêtés d'application des décrets de 1925 et de 1937 sur la responsabilité des accidents du travail ont été approuvés par les départements ministériels intéressés et que leur publication permettra de résoudre tous les cas litigieux.

Enfin, de nouveaux textes, actuellement soumis à l'avis de la commission permanente, ont été élaborés pour régler les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux établissements, instituer une procédure rapide pour la solution des conflits individuels et assurer au travailleur guyanais le bénéfice des dispositions favorables de la loi du 1^{er} juillet 1938 sur les accidents.

L'application des diverses lois sociales n'a pas été sans heurter certaines habitudes profondément enracinées. On doit considérer cependant que dans l'ensemble, elle n'a suscité aucune perturbation importante et que la solution des 7 conflits collectifs de l'année — a une exception près — a été obtenue.

nue au degré de la conciliation sans qu'il ait été besoin de recourir à la procédure d'arbitrage.

* * *

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Dans les conjonctures actuelles, avec des perspectives heureusement renouvelées et des espérances fraîches ou renaissantes, je m'autorise à compter, pour accomplir œuvre profitable, sur votre pleine collaboration.

Sans ambages, très franchement, j'ose donc vous réclamer l'effort austère pour lequel, a-t-on-dit, « tous les citoyens devraient ceindre leurs reins », effort qu'il faut poursuivre dans tous les domaines de la vie nationale. Pour cela, Messieurs — on ne le répètera, je crois, jamais assez — il faut obtenir « la fin des égoïsmes, de tous les égoïsmes, autre que l'égoïsme national ».

Cela implique peut-être — ne serait-ce que pour un temps — l'abnégation de soi-même et, très certainement, le renoncement total à cette inclination néfaste et trop fréquente, hélas ! à tout critiquer, à dénigrer, à envier ou à jalouser. Cela implique aussi, je ne puis me garder de l'avouer, la révision de certaines méthodes administratives et autres, dans ce qu'elles ont même d'agréable et de complaisant en leur laisser-aller.

Cela implique encore, nécessairement, un âpre et nouveau goût des responsabilités et des sanctions, et aussi, et par dessus tout, *l'union*, l'union de tous, sans aucune distinction, *l'union* dans un but précis et défini.

Donc, si vous le voulez bien : confiance réciproque ; bonne volonté et volonté tout court ; autorité et obligations ; choix et décision ; « force » au singulier et « forces » au pluriel.

Voilà les points de repère et les lignes essentielles que je vous propose, Messieurs, pour notre commun programme d'action et de production dans l'une des régions les plus prometteuses du Continent Sud Américain, région qui constitue, comme l'a écrit M. MONNERVILLE, « une formidable réserve de richesses naturelles dans la France d'outre-mer ».

J'en ai terminé, Messieurs, et c'est au cri de *Vive la France* et *vive la Guyane française* que je déclare ouverte votre session ordinaire de 1938.





